

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 2 septembre 2016, 19 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

Madame Doris Larose et messieurs Gaëtan Lalande et Daniel Berthiaume, Gilles Payer et Noël Picard.

Monsieur Michel Longtin a motivé son absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance régulière**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Lecture et adoption des procès-verbaux
- 2. Finances**
 - 2.1. Lecture et adoption des comptes fournisseurs d'août 2016
 - 2.2. Rapport des salaires et autres rémunérations - août 2016 (5 semaines)
 - 2.3. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2016
 - 2.4. Financement et refinancement de règlements d'emprunt pour un montant total de 454 600.\$- choix de l'institution financière (soumissionnaire gagnant)
 - 2.5. Modification du terme des règlements d'emprunt 28-2010 (35 800.\$), 211-04 (63 000.\$), 2011-05 (129 300.\$), 04-015 (101 500.\$) et 2015-09 (125 000.\$)
 - 2.6. Emprunt temporaire - règlement 2016-03 (achat de la pelle)
- 3. Mine lac à la Loutre**
- 4. Période de questions**
- 5. Département de l'Administration**
 - 5.1. Correspondance du mois d'août - Annexe III
 - 5.2. Gestion du personnel
 - 5.3. Adoption du règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 5.4. Adoption du règlement - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.5. Remerciements au MFFP - demande d'aide financière relative au pont Bailey
 - 5.6. Autorisation de signature - entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
 - 5.7. Autorisation de signatures - cession de terrain par le MFFP pour l'installation d'une borne sèche et l'aménagement d'un stationnement
 - 5.8. Autorisation de signature - cession de terrain par le MRN pour une borne sèche et un stationnement
 - 5.9. Modification de la résolution 16-03-18017 - Appui au Club Quad - usage d'une portion de la route 321
 - 5.10. Aide financière - Organisme Skira Réserve faunique Papineau-Labelle
- 6. Département de l'Hygiène du milieu**
 - 6.1. Compte rendu du département
 - 6.2. Lancement d'un appel d'offres pour la location et le transport de conteneurs pour le centre de transfert léger et l'éco-centre pour l'année 2017

7. **Département des Travaux publics**
 - 7.1. Compte rendu du département
 - 7.2. Demande de certificat d'autorisation pour le concassage de matériaux granulaires
 - 7.3. Lancement d'un appel d'offres pour la fabrication de granulats
 - 7.4. Réparations à faire à la rétrocaveuse John Deere
 - 7.5. Mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation de relevés techniques – Volet I (RIRL)
8. **Département de la Sécurité publique**
 - 8.1. Compte rendu du département
9. **Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**
 - 9.1. Compte rendu du département
 - 9.2. Suivi relatif au dossier « Algues bleu-vert »
 - 9.3. Opération cadastrale de la SEPAQ - Contribution pour espaces verts
10. **Département des Loisirs, de la culture et du tourisme**
 - 10.1. Compte rendu du département
 - 10.2. Appui et aide technique à la Table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre
11. **Département du Service à la collectivité**
 - 11.1. Compte rendu du département
12. **Varia**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. **OUVERTURE DE LA SEANCE**

<p>2016-09-18166 Ouverture de la séance</p>

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 19h30.

ADOPTÉE

1.1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

<p>2016-09-18167 Adoption de l'ordre du jour</p>
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les variés ouverts.

ADOPTÉE

1.2 **Lecture et adoption des procès-verbaux**

<p>2016-09-18168 Adoption des procès-verbaux – 5, 17 et 24 août 2016</p>
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la lecture des procès-verbaux du 5, 17 et 24 août 2016 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

2. FINANCES :

2.1 Lecture et adoption des comptes

2016-09-18169 Adoption des comptes - août
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 août 2016, pour un montant total de 150 271,27\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 19631 à 19699, le chèque # 19633 étant annulé
- Prélèvements # 4212 à 4224

QUE,

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 1 219,75\$, soient également approuvés ;

QUE,

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'août 2016, pour une dépense totale de 65 314,71\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au août 2016

2016-09-18170 Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses – au 26 août 2016
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le rapport des revenus et dépenses, au 26 août 2016, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE

2.4 Financement et refinancement de règlements d'emprunt – 454 600.\$

2016-09-18171 Financement et refinancement de règlements d'emprunt Choix de l'institution financière – plus bas soumissionnaire
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 8 septembre 2016 au montant de 454 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 28-2010, 2011-05, 2011-04, 04-015 et 2015-09. Ce billet est émis au prix de 100,0000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

74 300 \$	2,25%	8 septembre 2017
76 000 \$	2,25%	8 septembre 2018
77 600 \$	2,25%	8 septembre 2019
79 500 \$	2,25%	8 septembre 2020
147 200 \$	2,25%	8 septembre 2021

QUE,

les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2.5 Modification du terme des règlements d'emprunt - 28-2010 (35 200.\$), 2011-04 (63 000.\$), 2011-05 (129 300.\$), 04-015 (101 500.\$) et 2015-09 (125 000.\$)

2016-09-18172

**Modification du terme des règlements d'emprunt
28-2010, 2011-04, 2011-05,-04-015, 2015-09**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billet un montant total de 454 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
28-2010 - (rue Principale)	17 600 \$
28-2010 - (rue Principale)	18 200 \$
2011-05 - (Camion 10 roues)	129 300 \$
2011-04 - (ch. Petite-Nation)	63 000 \$
04-015 - (Caserne)	101 500 \$
2015-09 - (ch. Lac-Gagnon E.)	125 000 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 454 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 28-2010, 2011-05, 2011-04, 04-015 et 2015-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 septembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	74 300 \$
2018	76 000 \$
2019	77 600 \$

2020	79 500 \$
2021	81 200 \$(à payer en 2021)
2021	66 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Duhamel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans**, à compter du 8 septembre 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2015-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2.6 Emprunt temporaire – règlement 2016-03 (achat de la pelle)

2016-09-18173

Emprunt temporaire – réf. : règlement 2016-03 (achat de pelle)

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2016-03, autorisant des dépenses de 430 000.\$ pour des dépenses en immobilisation, a été approuvé et que celui-ci vise à permettre l'acquisition de 3 véhicules prévus au plan de remplacement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adjudication d'un contrat à la compagnie Nortrax pour l'acquisition d'une excavatrice (pelle) John Deer, il est nécessaire de procéder à un emprunt temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette autorisée par la résolution 2016-08-18157 est de 231 500.\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

les membres du conseil autorisent le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, les documents requis pour un emprunt temporaire de 231 500.\$ auprès de notre institution financière, la Caisse Desjardins de la Petite-Nation.

ADOPTÉE

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

5.1 Correspondance

Le détail de la correspondance du mois d'août 2016 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du 2 septembre 2016* »

5.2 Gestion du personnel

Rien à signaler à ce propos ce mois-ci.

5.3 Adoption du règlement 2016-07

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2016-09-18174

**Adoption du règlement 2016-07, modifiant le règlement 2014-02
Relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

CONSIDÉRANT QUE, le 10 juin 2016, entré en vigueur la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83);

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 101 de cette loi, le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié afin d'inclure l'interdiction qui y est prévue;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1) prévoit, aux articles 11 et 12, les modalités relatives à l'adoption d'un règlement en cette matière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Modification de l'article 5.5

L'article 5.5, au règlement 2014-02 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Duhamel, est modifié par l'insertion, après le premier paragraphe, du texte suivant:

« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

ARTICLE 2

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

5.4 Adoption du règlement 2016-08

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

2016-09-18175

Adoption du règlement 2016-08 modifiant le règlement 2012-11

Relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE, le 10 juin 2016, entré en vigueur la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83);

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 102 de cette loi, le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit être modifié afin d'inclure l'interdiction prévue à l'article 101 de cette même loi;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1) prévoit, aux articles 11 et 12, les modalités relatives à l'adoption d'un règlement en cette matière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Modification de la règle # 3

La règle # 3 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté par le règlement 2012-11, est modifiée par l'insertion, après le premier paragraphe, du texte suivant:

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ».

ARTICLE 2

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

5.5 Remerciements au MFFP – demande d'aide financière (pont Bailey)

2016-09-18176

**Remerciements au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Demande d'aide financière relative à la reconstruction du pont Bailey**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la démolition du pont Bailey et la construction d'un pont au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été faite suivant les difficultés rencontrées quant à la capacité portante de la structure et l'impossibilité de desservir les propriétaires du secteur des Lacs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée avec rapidité, tenant compte de l'urgence de la situation;

POUR CES RAISONS :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

des remerciements soient adressées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la rapidité avec laquelle notre demande d'aide financière a été étudiée et acceptée, tenant compte de l'impossibilité pour la Municipalité de Duhamel de desservir les propriétaires du secteur des Lacs, notamment pour le service de cueillette des matières résiduelles, l'entretien des chemins, et plus important encore, pour tous les services d'urgence qui pourraient être requis dans ce secteur.

ADOPTÉE

5.6 Autorisation de signature Entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

2016-09-18177

**Autorisation de signature Entente avec la CNESST
pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

les membres du conseil, ayant fait la lecture complète et s'en déclarant satisfaits, de l'entente projetée avec la Commission des normes et de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux

pour l'année 2017, que celle-ci soit acceptée telle que rédigée, et que le Groupe ACCIsst inc. soit autorisée à signer cette entente, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution.

ADOPTÉE

5.7 Autorisation de signatures – cession de terrain par le MFFP pour l'installation d'une borne sèche et l'aménagement d'un stationnement

2016-09-18178

Autorisation de signatures – Cession de terrain par le MFFP

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a accepté de céder, à titre gratuit, un terrain pour l'installation d'une borne sèche, ainsi que pour l'aménagement d'un stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de Me Guylaine Gratton a été mandaté afin de préparer le contrat de cession ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le maire et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, le contrat à intervenir entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la cession du lot 5 653 047, canton de Preston.

ADOPTÉE

5.8 Modification de la résolution 16-03-18017 Appui au Club Quad Petite-Nation – usage d'une portion de la route 321

2016-09-18179

Appui au Club Quad Petite-Nation – usage d'une portion de la route 321

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel adoptait, le 4 mars 2016, la résolution 16-03-18017, appuyant la démarche du Club Quad Petite-Nation auprès du ministère des Transports pour l'usage d'une portion de la route 321 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être modifiée afin de tenir compte des règles du ministère ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

les membres du conseil de la Municipalité de Duhamel appuient le Club Quad Petite-Nation dans leur démarche auprès du ministère des Transports afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une portion de la route 321, sur une distance de moins d'un kilomètre, entre la rue Principale et le prochain point de ravitaillement situé au 1650 de la route 321;

QUE,

cette résolution modifie la résolution 16-03-18017.

ADOPTÉE

5.9 Aide financière – Organisme Skira

2016-09-18180

Aide financière – Skira

CONSIDÉRANT QUE le club Skira s'occupe d'un centre de ski de fond, de raquette et de randonnée pédestre à l'accueil Gagnon de la réserve Papineau-Labelle ;

CONSIDÉRANT QUE ces pistes sont accessibles à tous, à l'année, et que le club investit régulièrement pour assurer l'entretien et le développement de son réseau de sentiers qui constituent des points d'intérêt pour la région ;

CONSIDÉRANT QUE le club Skira a sollicité une aide de la part de la Municipalité de Duhamel pour la réalisation de son mandat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil accepte de verser la somme de 400,00\$ à titre d'aide financière au club Skira.

ADOPTÉE

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Compte rendu – Hygiène du milieu

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'hygiène du milieu.

6.2 Lancement d'un appel d'offres pour la location et le transport de conteneurs pour son site de transfert léger et l'éco-centre - 2017

2016-09-18181

Lancement d'un appel d'offres pour la location et le transport de conteneurs pour son site de transfert léger et l'éco-centre

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres pour la location et le transport de conteneurs nécessaires aux opérations du site de transfert léger, ainsi que pour l'éco-centre, pour l'année 2017, avec une option de renouvellement pour les 2 années suivantes.

ADOPTÉE

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 Compte rendu – Travaux publics

Le maire, Monsieur David Pharand donne le compte rendu concernant les activités liées aux travaux publics.

7.2 Demande de certificat d'autorisation pour la fabrication de granulats

2016-09-18182

Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour la fabrication de granulats

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la fabrication de granulats;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations sont soumises à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise le directeur général adjoint et direction de la Gestion du territoire à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, une demande certificat d'autorisation pour la fabrication de granulats auprès du MDDELCC.

ADOPTÉE

7.3 Lancement d'un appel d'un appel d'offres – fabrication de granulats

2016-09-18183

Lancement d'un appel d'offres – fabrication de granulats

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour la fabrication de granulats.

ADOPTÉE

7.4 Réparations à faire à la rétrocaveuse John Deere

2016-09-18184

Réparations à la rétrocaveuse John Deere

CONSIDÉRANT QU'un estimé des dépenses a été fait par Nortrax pour la réparation de la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé prévoit la réparation de la transmission et le remplacement de l'embrayage (clutch);

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise une dépense de 10 517,64\$, incluant les taxes, pour les réparations requises à la rétrocaveuse, et ce, conformément au diagnostique effectué par la compagnie Nortrax et l'estimé daté du 30 août 2016.

ADOPTÉE

7.5 Mandat à un l'arpenteur-géomètre Daniel Giroux pour la préparation de relevés techniques – Volet I (RIRL)

2016-09-18185

Mandat à l'arpenteur-géomètre Daniel Giroux –

Réf. : Routes locales admissibles au Volet I (RIRL)

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la MRC de Papineau pour la préparation des plans et devis requis pour la présentation et la réalisation d'un projet dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau local, volet « Redressement des infrastructures de routes locales »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière devait permettre une analyse précise des travaux à réaliser, notamment par l'identification des endroits où il y aura des interventions;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier ne pouvait transmettre ces informations dans les délais requis;

POUR CES RAISONS :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil entérine le mandat confié à Daniel Giroux, arpenteur-géomètre, pour la préparation des relevés techniques de la rue Principale, du chemin Tour-du-Lac et le chemin du Lac-Gagnon Ouest, au coût de 24 432,19\$, taxes incluses, et en autorise le paiement;

QUE,

cette dépense est admissible à la subvention et s'applique au règlement 2016-05.

ADOPTÉE

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte rendu – Sécurité publique

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées à la sécurité publique.

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Compte rendu – Urbanisme et environnement

Le maire, Monsieur David Pharand et madame Doris Larose, conseillère, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'urbanisme et à l'environnement.

9.2 Suivi relatif au dossier « Algues bleu-vert »

9.3 Opération cadastrale de la SEPAQ – contribution pour espaces verts

2016-09-18186

Opération cadastrale – SEPAQ

Contribution relative aux espaces verts

CONSIDÉRANT QUE la SEPAQ a déposé un plan projet de lotissement dans le secteur du Lac Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE l'on peut lire, à l'article 18 du règlement de lotissement 2013-06 ce qui suit :

*« Le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une telle opération cadastrale doit, préalablement à l'approbation de ce plan et **selon le choix du conseil de la Municipalité exprimé par résolution**, remplir l'une des obligations suivantes :*

- 1° s'engager à céder gratuitement à la Municipalité un terrain d'une superficie équivalant à 5% de la superficie du terrain visé par le plan relatif à l'opération cadastrale et qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ;*
- 2° verser à la Municipalité un montant en argent équivalant à 5% de la valeur marchande établie par un évaluateur agréé ; cette évaluation est réalisée au coût du propriétaire du terrain ;*
- 3° réaliser une combinaison de l'engagement de cession de terrain visé au paragraphe 1° et du versement d'une somme visée au paragraphe 2° ; dans ce cas la valeur minimale combinée de la somme d'argent et de la cession de terrain doit être de 5%.*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que cette contribution se traduise par une cession de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement représente une superficie totale de 105 043.3 m², donc une cession de terrain exigée de 5 252.1 m² ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil accepte le plan projet de lotissement portant le numéro de dossier 101567, préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Giroux, du bureau Alary St-Pierre Durocher, qui indique le lot 5 258 813, d'une superficie de 3 479.8 m², ainsi qu'une bande de terrain, à partir du chemin du Lac-Gagnon Est, d'une superficie de 1 772.3 m², dont le numéro de cadastre reste à déterminer, qui seront céder gratuitement à la Municipalité de Duhamel, conformément aux dispositions de notre règlement de lotissement 2013-06;

QUE,

le maire et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, le contrat à intervenir avec la SEPAQ pour la cession de ces terrains.

ADOPTÉE

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

10.1 Compte rendu – Loisirs, culture et tourisme

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme

10.2 Appui et aide technique à la Table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre

2016-09-18187

Appui et aide technique

Table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre a dû mettre un terme à la majorité de ses activités, faute de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme se propose de déposer une demande de financement dans le cadre du programme « Québec Ami des Aînés » (QADA) afin de reprendre certaines de leurs actions auprès de leur clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la TCAPNVL souhaite également s'assurer de l'appui de la Municipalité de Duhamel pour le partage d'informations et autres activités qui s'adressent aux aînés, ainsi qu'à leurs proches et à ceux qui œuvrent auprès d'eux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil comprennent et endossent le rôle qu'occupe la Table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la Municipalité de Duhamel appuie la demande d'aide financière présentée par la Table des Aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre au programme « Québec Ami des Aînés »;

QUE,

de son côté, la Municipalité de Duhamel s'engage à soutenir les actions de la TAIPNVL auprès de sa population, notamment par la publication d'informations, le prêt de salles et la participation à des journées de mobilisation visant à soutenir les personnes âgées.

ADOPTÉE

11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

11.1 Compte rendu – Service à la collectivité

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux services à la collectivité.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTION

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-09-18188 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE

David Pharand
Maire

Claire Dinel
Directrice générale et secrétaire-trésorière